

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salins : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

Mandataires : P. MOUGIN, R. STAHL, M.L. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, J.N. BESANCON

Délibération n°2017/003574

Rapport n°5.1 - Demande de prise en charge exceptionnelle d'une intervention de la Direction de la gestion des déchets à Roche-lez-Beaupré

Demande de prise en charge exceptionnelle d'une intervention de la Direction de la gestion des déchets à Roche-lez-Beaupré

Rapporteur : Alain LORIGUET, Conseiller communautaire délégué
Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 «Prise en charge des conséquences en termes de salubrité des stationnements irréguliers de caravanes sur les communes membres »	Montant de l'opération : 353,90 €
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

Résumé :

Au-delà de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages dédiées au stationnement des gens du voyage », le Grand Besançon intervient dans le cadre spécifique des stationnements illicites de caravanes (en dehors des aires aménagées) par la prise en charge des conséquences en termes de salubrité (mise en place de bennes destinées à collecter les déchets et nettoyage de site au départ des caravanes).

Toutefois, lors d'un stationnement illicite de caravanes à Roche-lez-Beaupré, les déchets produits par les gens du voyage ont été pris en charge dans le cadre de la collecte classique des déchets ménagers organisée sur le territoire de l'agglomération.

I. Contexte

Le Grand Besançon a voté en 2012 un règlement d'intervention, en faveur de ses communes membres, dans le cadre des occupations illicites de caravanes sur l'agglomération.

Ce dispositif, qui s'inscrit en dehors du champ de compétence du Grand Besançon, permet d'apporter aux communes concernées une aide dans la gestion de ces situations, notamment au regard de la problématique de salubrité publique. Ainsi, la Communauté d'Agglomération peut, sur demande du Maire de la commune, organiser la collecte et le traitement des déchets. Le service Habitat, Logement et Accueil des gens du voyage est chargé d'organiser et de piloter ces opérations.

Cette action est bien entendu indépendante de la mission générale assurée par la Direction de la Gestion des Déchets du Grand Besançon, pour la collecte des déchets des ménages résidant sur le périmètre de l'agglomération.

II. Etude de la demande

La commune de Roche-lez-Beaupré a subi un stationnement illicite de caravanes du 7 au 14 août 2016. Le Grand Besançon a alors pris contact avec la mairie pour lui proposer les services spécifiques mis en place par la collectivité : intervention en médiation, installation d'une benne, nettoyage du site au départ des caravanes. La mairie a décliné la proposition, préférant utiliser les bacs communaux dont elle disposait pour collecter les déchets durant le séjour des occupants.

Au départ des caravanes, la Direction de la Gestion des Déchets (DGD) a été saisie par la commune afin de procéder à la collecte des bacs. La facturation de cette collecte a été adressée au Grand Besançon, sur demande de la commune de Roche-lez-Beaupré, compte tenu de l'existence d'une action spécifique en la matière menée par le Grand Besançon.

Bien que le règlement de cette prestation interne n'entre pas dans les modalités d'intervention fixées par la délibération du 29 mars 2012, et considérant que la commune a toléré le stationnement d'un groupe de voyageurs et que le coût final demeure moins important que le service de location et de traitement d'une benne de grande contenance, il est proposé à titre exceptionnel de prendre en charge la prestation de collecte assurée par la DGD.

Les membres de la commission n°5 « Habitat, Politique de la Ville et Gens du voyage » proposent en effet de répondre favorablement à la demande de la commune de Roche-lez-Beaupré même s'ils rappellent qu'un tel fonctionnement à l'avenir reste à proscrire.

M. J. KRIEGER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021, se prononce favorablement sur le paiement exceptionnel de la facture de 353,90 € établie par la Direction de la gestion des déchets, en lieu et place de la commune de Roche-lez-Beaupré.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

